

cacher son monde, à la réserve de deux ou trois hommes qu'il laissa sur le pont. Il fit inviter M. de Saint-Casteins, dont il était connu, à venir sur son bord pour s'y rafraîchir. M. de Saint-Casteins, qui n'avait nulle raison de se tenir sur la défiance, s'y rendit seul et sans suite. Mais à peine eut-il paru, qu'on appareilla et qu'on le conduisit à Boston. Là, on le tint sur la sellette, et on l'interrogea comme un criminel. On lui demanda, entr'autres choses, pourquoi et en quelle qualité il avait assisté à la conférence qui s'était tenue avec les Sauvages; ce que signifiait l'habit d'ordonnance dont il était revêtu; et s'il n'avait pas été député à cette assemblée par le Gouverneur de Canada. M. de Saint-Casteins répondit, qu'il était *Abnakis* par sa mère; qu'il passait sa vie parmi les Sauvages; que ses compatriotes l'ayant établi le Chef de leur Nation, il était obligé d'entrer dans leurs assemblées pour y soutenir leurs intérêts; que c'est en cette qualité seule qu'il avait assisté à la dernière conférence; qu'au reste, l'habit qu'il portait n'était point un habit d'ordonnance, comme ils se le figuraient; qu'à la vérité, il était propre et assez bien garni; mais qu'il n'était pas au-dessus de sa condition, indépendamment même de l'honneur qu'il avait d'être Officier dans nos troupes.

M. notre Gouverneur ayant appris la détention de M. de Saint-Casteins, écrivit aussitôt au Gouverneur de Boston, pour lui en faire ses plaintes. Il ne reçut point de réponse à sa lettre. Mais à-peu-près vers le temps que le Gouverneur Anglais s'attendait à en recevoir une seconde, il rendit la liberté au prisonnier, après l'avoir tenu renfermé pendant cinq mois.